

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2023_166**

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise ACA PEINTURE en date du 2 août 2023
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de peinture des façades (avec pose d'un échafaudage) du BOBBY BAR,
Avenue de la Libération.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation pourra être légèrement impactée par un rétrécissement de chaussée et un emplacement sera réservé pour permettre la pose d'un échafaudage pour le BOBBY BAR du **Mercredi 6 Septembre 2023 au Vendredi 6 Octobre 2023**. Des échafaudages conformes et sans ancrage au sol seront installés ainsi que des filets anti-chute. Une déviation piétons sécurisée sera mise en place

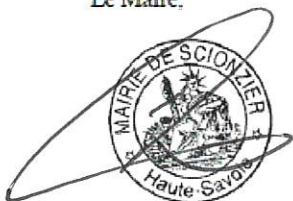
ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire et l'ensemble de la sécurisation seront mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, Au Pôle Routes arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire.



A Scionzier, le 02/08/2023

Le Maire
Sandra PÉPIN

